

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 28
Présents : 20
Votants : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SEPT JUIN, à VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Aurélien TESSIAUT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Amina LEGHNIDER, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Nicole DUGELAY à Jacques CORMORECHE, Agathe IACOVELLI à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Thierry GROSSAT à Aurélien TESSIAUT, Tifanny RIBEIRO à Claude TRASSARD, Guy BRULLAND à Patrick CHARRONDIERE, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

ABSENT(S) : Myriam CHIKKI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-07-06-ST SF N° 061 ENTRETIEN DU SECTEUR DU COLLEGE JEAN MOULIN – MISE EN PLACE D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LA CCDSV ET LA COMMUNE DE SAINT DIDIER DE FORMANS

Monsieur Jean-Marc RIGAUDIE, conseiller délégué à la Gestion des Espaces Publics indique à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement du secteur du nouveau collège de Saint Didier de Formans, la nécessité est apparue de pouvoir définir et acter des obligations de chaque collectivité concernée en termes d'entretien des installations, des équipements et des aménagements connexes au nouveau collège.

C'est pourquoi, un projet d'entente intercommunale est aujourd'hui proposé afin de convenir de la répartition des charges suivantes entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallées (CCDSV), la commune de Saint Didier de Formans et la commune de Trévoux : cf. document projet ci-joint.

Pour la commune de Trévoux, il s'agira de garantir l'entretien du giratoire du collège et de ses espaces verts, ainsi que du système de rétention des eaux pluviales de cet équipement.

Il est à noter qu'aucune participation inhérente à cette entente intercommunale ne sera mise en place entre les trois collectivités, chacune assurant à ses frais les missions spécifiquement dévolues.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** le projet d'entente intercommunale entre la CCDSV, la commune de Saint Didier de Formans et la commune de Trévoux, pour l'entretien partagé du secteur du nouveau collège Jean Moulin, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant à signer cette convention d'entente ainsi que toutes les pièces et/ou documents susceptibles d'y être rattachés.

En mairie, le 7 juin 2023

Affiché le 9 juin 2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

